

24 Mar 2023 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 24 mars 2023

## Régime de soutien en faveur du transport ferroviaire de marchandises par wagons isolés

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant un régime de soutien en faveur des entreprises ferroviaires transportant des marchandises par wagons isolés.

Cette aide doit encourager ces entreprises ferroviaires à recourir à l'installation de triage automatique d'Anvers-Nord pour leurs opérations de triage, en prévoyant le remboursement d'une partie des frais exposés pour l'utilisation de ce terrain.

Le trafic diffus joue un rôle de premier plan dans l'économie belge. Il mérite un soutien spécifique, eu égard à ses coûts fixes additionnels notamment pour le personnel et l'infrastructure. Ce soutien contribuera dès lors à l'objectif du Gouvernement de doubler le volume de marchandises transportées par train, avec des effets positifs évidents tant sur l'environnement, la mobilité, le développement durable et la sécurité routière que sur l'économie.

Le régime de soutien s'inscrit dans le cadre du Plan Marchandises approuvé en Conseil des ministres du 30 septembre 2022 et concrétise le transfert modal de la route vers le rail.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État afin d'être ensuite soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole (FR)  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@gilkinet.fed.be](mailto:pascal.devos@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)